

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2019



ESCH,  
VILLE  
OUVERTE

## AVIS AU PUBLIC – AVIS RECTIFICATIF – URBANISME – RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Il est porté à la connaissance de la population qu'une date erronée a été indiquée dans l'avis de publication du 11 mars 2019 concernant la mise en procédure du **nouveau plan d'aménagement général (PAG) de la Ville d'Esch-sur-Alzette**.

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier complet du projet d'aménagement général, avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP) sont déposés pendant 30 jours. La période de l'enquête publique et de la consultation des documents se déroule partant **du 11 mars au 10 avril 2019 inclus**, et non pas du 11 mars au 09 avril 2019 comme erronément indiqué dans l'avis du 11 mars 2019.

Il est rappelé que les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 45 jours, soit **du 11 mars au 25 avril 2019 inclus**.

Les documents afférents peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville [www.esch.lu](http://www.esch.lu) dans la rubrique « L'Administration », « Refonte du PAG ».

Le collège des bourgmestre et échevins,

**Georges Mischo**  
bourgmestre

**Martin Kox**  
échevin

**André Zwally**  
échevin

**Pierre-Marc Knaff**  
échevin

**Mandy Ragni**  
échevine